



DECLARATION LIMINAIRE FSU CSA SA du 11 mars 2025

Ce comité social d'administration se tient 3 jours après la journée internationale des droits des femmes (8 mars), ce qui nous donne l'occasion de rappeler que les femmes sont particulièrement pénalisées par les dernières mesures visant les fonctionnaires (formation continue, journée de carence, couverture à 90% de l'arrêt maladie, augmentation des parts indemnitaires, suppression des trimestres pour enfant, ...). D'ailleurs, comme nos collègues l'ont fait en CSA ministériel (CSA MEN) ce matin, nous dénonçons ces mesures, que nous qualifions d'attaques, et faisons le lien avec la crise d'attractivité des métiers de la fonction publique. Et nous insistons sur le fait que les services publics et la Fonction publique, parce qu'ils servent l'intérêt général, devraient bénéficier d'un budget largement plus important et cesser d'être une variable d'ajustement budgétaire.

Cette revendication nous permet de faire le lien direct avec ce CSA SA.

Nous avons besoin de réponses à nos questions diverses sur les "moyens" (financiers, humains, ...) qui sont finalement délégués au rectorat et aux DSDEN, non seulement parce qu'ils impactent le quotidien professionnel de tous les personnels qui peuvent voir leurs conditions de travail dégradées, mais aussi parce qu'ils ont des conséquences directes sur les missions de service public dont ils/elles ont la charge.

EX 1 : la question des véhicules de service et/ou du remboursement des frais de déplacement n'est pas détachable des missions d'un certain nombre de collègues, non postés, dont le travail ne pourra pas être réalisé s'ils/elles doivent rester à leur bureau (EX : la plupart des personnels J&S doivent se déplacer fréquemment dans la région pour être au contact des partenaires et des usagers)

EX 2 : la prise en charge des frais de formation des personnels n'est pas qu'une question de report dans le temps ou de mode de participation à revoir (visio au lieu de présentiel) => certaines formations n'existent qu'au niveau national et nécessitent de partir se former en présentiel pendant plusieurs jours à l'autre bout de la France, via le PNF, sur des sujets pouvant avoir un impact direct sur la sécurité des mineurs et autres usagers ou encore sur la performance sportive (cf. rayonnement de la France) qui sont des priorités du ministère chargé de la jeunesse et des sports, sans oublier les perspectives de titularisation des PTP JS et IJS stagiaires qui pourraient être compromises s'ils/elles ne pouvaient pas suivre l'intégralité de leur parcours de formation.

Quant à la question du "temps de travail", nous sommes satisfaites que le sujet du badgeage soit mis à l'ordre du jour de cette instance mais nous regrettons qu'il soit juste présenté comme un point d'information sur le nouvel outil; nous considérons en effet que le sujet du "temps de travail" nécessite l'organisation d'un groupe de concertation dédié, en lien avec une éventuelle mise à jour du/des règlement(s) intérieur(s), permettant à la fois de s'assurer de l'équité de traitement entre tou.tes les agent.es concerné.es par un décompte du temps de travail en heures, de comprendre les calculs des congés en fonction des cycles de travail (qui ne semblent pas correspondre pas à ceux qui figuraient dans les règlements intérieurs qui s'appliquaient aux personnels administratifs J&S en DRDJSCS et DDCS(PP) avant leur transfert à l'Education Nationale).

Merci de votre attention.